

[Text]

Mr. O'Toole: Mr. Chairman, I think in part that that is a policy question. In other words, the value judgment of whether they are too high is not one that I think I should answer. On the other hand, I think that federal ministers, particularly in relation to the opting out controversy, have more than once said publicly that in their view particular provinces were not spending twice as much on that program as the federal payment. The concept was that there was 50-50 sharing. If the federal government was giving a particular province \$100 million, you would expect their medicare program to be \$200 million. So, in fact, federal ministers have made the claim that provinces, at least not notionally, are diverting some of those transfers to other programs.

Senator Murray: But part of the incentive was that the provinces would try to realize some savings within the programs.

Senator Steuart: That is the theory. But the argument is that it is spent on highways instead of hospitals.

Senator Doody: That would only apply on the EPF program. Obviously it is the business of the provinces, under the tax point transfer program, what they spend on hospitalization, medicare, or whatever. Under the new Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act, 1977, it is entirely the responsibility of the province.

Mr. O'Toole: Mr. Chairman, I am out of my depth here. I do not know how that was handled in the legislation.

Senator Doody: That was the whole substance of the discussion, that the provinces would not be locked into a 50-cent-\$1 game, for building Cadillac hospitals which they could not afford to maintain. They opted for tax points and cash transfers so they could tailor a program to fit their own life style or economy.

Senator Steuart: There was some yardstick, surely. That is what the argument is about.

Mr. O'Toole: I am not quite sure how those clauses in the legislation are drafted regarding what use is to be made of the money—in other words, the objectives about which Senator Manning was asking. I am not sure whether they were drafted in relation to just the cash portion or in relation to the cash plus the tax point transfers. I think that would be the operative question in responding to your point.

The Chairman: Are there any further questions on this point? Would senators like any further information?

Senator Steuart: I have one question, Mr. Chairman. In connection with DREE and the general development agreements, there was an umbrella agreement and then specific

[Traduction]

M. O'Toole: Monsieur le président, je pense que c'est en partie une question de politique. Autrement dit, je ne pense pas devoir répondre à la question de savoir si cette somme est trop élevée ou non; c'est un jugement de valeur que je ne pense pas devoir faire. Mais des ministres fédéraux ont, notamment au sujet de la controverse sur la question du retrait, affirmé publiquement à maintes reprises qu'à leur avis, certaines provinces dépensaient pour ce programme deux fois moins que le gouvernement fédéral. En principe, c'était un partage par moitié. Si le gouvernement fédéral donnait à une province particulière 100 millions de dollars, on s'attendait par exemple, que le programme d'assurance-maladie de celle-ci soit de 200 millions de dollars. Des ministres fédéraux ont allégué que certaines provinces devaient affecter une partie de ces paiements de transferts à d'autres programmes.

Le sénateur Murray: Mais l'encouragement offert visait entre autres à ce que les provinces essaient de faire des économies dans le cadre de programmes.

Le sénateur Steuart: En théorie, oui, Mais on allègue que les provinces affectent ces sommes aux routes plutôt qu'aux hôpitaux.

Le sénateur Doody: Cela ne s'appliquerait qu'au programme de péréquation. De toute évidence, dans le cadre du programme de transfert de points fiscaux, c'est aux provinces qu'il appartient d'affecter ce qu'elles veulent au secteur des soins hospitaliers, à l'assurance-maladie, ou à quoi que ce soit. En vertu de la nouvelle Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, cela relève entièrement de la province.

M. O'Toole: Monsieur le président, tout cela m'échappe. J'ignore de quelle façon cette question a été traitée dans cette loi.

Le sénateur Doody: C'est sur cette question qu'ont porté les discussions; que les provinces ne seraient pas obligées de prendre part à ce système de 50 cents pour un dollar, afin de bâtir des hôpitaux luxueux qu'elles ne pourraient se permettre d'entretenir. Elles ont opté pour les points fiscaux et les transferts de fonds de façon à pouvoir mettre sur pied un programme adapté à leur propre régime de vie ou à leur propre économie.

Le sénateur Steuart: On s'est sûrement fié à certains critères. C'est là le point en litige.

M. O'Toole: Je ne sais pas à quelles fins est destiné cet argent, ou quels en sont les «objectifs» mentionnés par le sénateur Manning. Je ne suis pas sûr que les articles de cette loi s'y rapportant ne s'appliquent qu'au montant en espèces ou qu'à ce moment et aux transferts de points fiscaux. Je crois que ce serait là la question opérante en réponse à votre affirmation.

Le président: Y a-t-il d'autres questions sur ce point? D'autres sénateurs aimeraient-ils obtenir d'autres renseignements à ce sujet?

Le sénateur Steuart: Une question, monsieur le président. Dans le cadre du ministère de l'Expansion économique régionale et des accords généraux en matière de développement, un